

**Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie salle Jean-Claude GEORGES le 17 novembre 2016 à 19 heures.**

**PRÉSENTS :** JOURDAN C, COURTADON J, FINCK M, POTIGNAT J, BLANCHER P, LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, DUBESSET C, LORIEUX D.

**PROCURATION :** MORIN C a donné procuration à M POTIGNAT.

**ABSENT :** NAGY H, GUY C.

### **MODIFICATION N° 10 STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE RANDAN**

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée de la délibération du Conseil Communautaire du 10 octobre 2016, du projet de la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la modification statutaire de la Communauté de Communes des Coteaux de Randan. Elle est acceptée à l'unanimité.

### **MODIFICATION TARIFAIRE DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL**

La collectivité est actuellement assurée dans le cadre du contrat groupe d'assurance « risque statutaire », géré par le courtier SOFAXIS et souscrit par le Centre de Gestion auprès de la compagnie d'assurance CNP.

▪ L'examen annuel des résultats financiers du contrat laisse apparaître un déséquilibre budgétaire amenant la compagnie d'assurance à augmenter de 5 % les taux de cotisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. En conséquence, les taux antérieurs et ceux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont les suivants :

<b>Hauteur de remboursement</b>	<b>Franchise en maladie ordinaire</b>	<b>Taux actuels</b>	<b>Taux au 01/01/2017</b>
100%	10 jours	8,42%	8,84%
	15 jours	8,00%	8,40%
	30 jours	7,40%	7,77%
80%	10 jours	6,85%	7,19%
	15 jours	6,51%	6,84%
	30 jours	6,04%	6,34%

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer parmi les différentes options proposées.

Le Conseil décide de garder les mêmes garanties (10 voix pour, une abstention), à savoir :

<b>Hauteur de remboursement</b>	<b>Franchise en maladie ordinaire</b>	<b>Taux au 01/01/2017</b>
100%	10 jours	8,84%

### **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu, comme chaque année, de fixer les différents tarifs pour l'année 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**1 - Décide, à l'unanimité,** de modifier les tarifs de location des chalets pour le Hameau de Gîtes "Beau Soleil" :

<p>- du 29 avril au 10 juin 2017 : 200 € - du 10 juin au 2 septembre 2017 : 230 € - du 2 septembre au 6 novembre 2017 : 200 € - prix à la journée d'avril à novembre 2017 : 40 € - prix au week-end : 60 € (vendredi soir au dimanche matin : 2 nuits)</p>
--

2 - **Décide, à l'unanimité**, de ne pas changer les tarifs des concessions au cimetière :

**Concessions perpétuelles : 100 € le m<sup>2</sup> soit 300 € pour une simple et 600 € pour une double**

**Concessions Columbarium : 460 € pour 15 ans et 770 € pour 30 ans**

3 - **Décide, à l'unanimité**, de modifier les tarifs de location de la salle de la Maison du Peuple :

	Personne résidant sur Saint-Sylvestre-Pragoulin	Personne ne résidant pas sur Saint-Sylvestre-Pragoulin
Week-end ou 2 jours	150 €	200 €
A la journée hors week-end	100 €	150 €

Le premier tarif s'applique aussi au personnel territorial ainsi qu'aux membres des associations communales.

### **REVISION DES LOYERS COMMUNAUX**

Les loyers doivent être révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon la variation de l'IRL publié par l'INSEE (Indice de Référence des Loyers). La variation étant de 0 %, les tarifs ne peuvent être modifiés.

### **ESTIMATION MAISON F4 DES GRAVIERS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement communal situé 2 impasse des Graviers est vacant et propose la mise en vente de cette maison. Elle donne lecture de 3 estimations faites par 2 agents immobiliers et un notaire et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix de vente.

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 30 000,00 € et charge Madame le Maire de conduire les négociations en vue de la vente de ce bien immobilier.

POUR : 5            CONTRE : 4            ABSTENTIONS : 2

### **SOLUTIONS POUR REDUIRE L'UTILISATION DES DESHERBANTS**

Les produits phytosanitaires seront bientôt interdits et il faut réfléchir ensemble à d'autres solutions, et Madame le Maire propose de demander une aide auprès d'un organisme spécialisé « La Fredon ».

POUR : 1            CONTRE : 10 (dont 1 procuration)            ABSTENTION : 0

Elle fait part également de la proposition des Etablissements Dionnet et Gorse pour une démonstration concernant le désherbage mécanique de la marque « Kersten », matériel qui peut être installé derrière un micro tracteur ou avec moteur thermique. Le mardi 22 novembre à 14 h 30, Monsieur Pierre Blancher se rendra à cette démonstration accompagné d'un employé.

### **ASSAINISSEMENT RUE DU CHETIT BOIS**

La parole est donnée à Monsieur Jacques COURTADON qui rappelle les débordements du réseau, lors des orages, chez des riverains de la rue de la Live suite aux travaux sur le réseau et les stations. Monsieur COURTADON présente à l'assemblée les devis pour la création d'une bifurcation du réseau dans la rue du Chetit Bois. L'entreprise GDC ayant proposé l'offre la moins disante pour un montant de 12 095,00 € HT est retenue à l'unanimité.

### **ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE SALLE POLYVALENTE ET MAIRIE**

Monsieur Jacques COURTADON informe l'assemblée que le groupe de travail pour le projet de travaux à la Salle Polyvalente et à la Mairie s'est réuni le 14 novembre à 18 h 00 à la Maison du Peuple. Il donne connaissance de devis ayant pour objet l'assistance de la Commune, maître d'ouvrage pour le projet de restructuration de la Salle polyvalente, de la mairie et de l'école.

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année.

Le Conseil Municipal, après échanges et considérant l'intérêt pour la Commune d'être assistée par des personnes qualifiées pour mener à bien toutes les études nécessaires à la réalisation des projets de restructuration des bâtiments communaux, décide d'autoriser Madame le Maire à solliciter Monsieur SAINTENAC Paul, Architecte, sis au Pouget à LAVOUTE CHILHAC pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'une étude de faisabilité pour un montant de 9 216 € TTC.

POUR : 10 (dont 1 procuration)            CONTRE : 0            ABSTENTION : 1

## **TOUR DES COMMISSIONS**

Madame DUBESSET fait le bilan de la première période scolaire. Ce début d'année s'est déroulé sans souci majeur mais le personnel rencontre des difficultés au niveau de la discipline durant les temps périscolaires. Madame DUBESSET présente un courrier adressé à tous les parents leur rappelant les problèmes rencontrés et la décision prise en conseil d'école d'augmenter le nombre d'adultes présents pendant la pause méridienne, à la cantine et dans la cour. Un système d'avertissements pouvant déboucher sur des exclusions temporaires voire définitives de l'ensemble des services périscolaires (cantine, TAP, garderie) sanctionnera les écarts de comportements. De telles mesures ont déjà été prises et vont devenir plus systématiques. Le Conseil Municipal approuve ce courrier. Madame JOURDAN termine en demandant aux conseillers disponibles durant la pause méridienne d'assurer des permanences pour étoffer le dispositif et compléter la liste de parents qui se sont portés volontaires. Elle précise qu'un planning est disponible au secrétariat.

Madame DUBESSET relate également une remarque de la Directrice de l'école qui trouve que les classes des cours moyens vieillissent. Après débat, le conseil émet le souhait d'intégrer l'école au projet de restructuration des bâtiments communaux confié à Monsieur SAINTENAC Paul, Architecte.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire rappelle son courrier au Conseil Départemental du Puy de Dôme, demandant une interdiction aux poids lourds de plus de 7 tonnes 5 sur la RD 93, qui relie le Puy-de-Dôme et l'Allier et débouche sur le Contournement Sud Ouest de Vichy. En effet, depuis la mise en service du CSO et suite à une mise en place erronée des panneaux indiquant la direction de Saint-Sylvestre sur le CSO, la présence de camions de fort tonnage a été signalée sur cette route très étroite et dangereuse tant dans la portion située dans le département de l'Allier, où se situe un pont SNCF inadapté à ce type de circulation, que dans la portion Puy-de-Dôme. Madame Le Maire avait manifesté son inquiétude avant l'installation des panneaux de signalisation et il a été tenu compte de son avis dans le sens Saint-Yorre - Espinasse-Vozelle où les panneaux invitent les utilisateurs du CSO à emprunter la RD 434 pour rejoindre Saint-Sylvestre. Par contre, dans le sens opposé, le panneau invite les usagers du CSO à emprunter la RD93 pour rejoindre St Sylvestre. Il semblerait que le directeur de la Mobilité de l'Allier refuse d'envisager la fourniture des panneaux nécessaires à cette interdiction et bloque pour l'instant la signature de l'arrêté, faisant fi de la dangerosité de cette RD 93.

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'Association « Averno Humanité » pour une aide financière afin de participer au 4L TROPHY (traversée du Maroc du 16 au 26 février 2017). Elle précise que le copilote habite la commune et que ce rallye fait partie intégrante de leur formation tout en ayant un but humanitaire. Chaque véhicule transportera plus de 50 kg de fournitures scolaires, de matériel sportif... L'objectif du 4L Trophy est notamment d'améliorer les conditions d'éducation des enfants de la région du Grand Sud Marocain qui subissent l'illettrisme. Le Conseil Municipal, accorde une subvention (5 pour, 2 contre, 4 abstentions) d'un montant de 100 € (6 pour, 2 contre, 3 abstentions) à l'Association « Averno Humanité » pour le projet susvisé.

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame COUYRAS, psychologue scolaire appartenant au RASAED de Maringues concernant le financement d'un matériel d'évaluation psychométrique pour jeunes enfants s'élevant à 1441.20 € TTC afin de renouveler le matériel obsolète dont elle dispose. Différentes communes sont concernées et les participations sont proratisées en fonction du nombre d'enfants. Le Montant pour Saint-Sylvestre-Pragoulin serait de 209.46 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide (10 pour, 0 contre, 1 abstention),

- d'un montant de 251.36 € (0 pour, 10 contre, 1 abstention)
- d'un montant de 100 € (10 pour, 0 contre, 1 abstention) au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

- Suite à la demande de l'US Saint-Sylvestre section FOOT d'utiliser la salle polyvalente pour ses entraînements à compter de la semaine prochaine, il est demandé à Monsieur POTIGNAT de les contacter afin de décaler à plus tard l'utilisation de la salle.

- Madame le Maire rappelle la délibération du 15 janvier 2015 concernant la vente à l'entreprise « Mécanique de Précision Falaise » d'une parcelle de terrain qui appartient à la commune et se trouve à l'arrière des bâtiments actuels, pour construire un local de stockage. Il y a lieu de prendre une nouvelle délibération modifiant la surface de la parcelle, à savoir 4 604 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec Monsieur GUIGUET aura lieu le 18 novembre à 14 h 30 en Mairie concernant la réalisation d'un diagnostic du réseau communal d'assainissement.

- Madame le Maire communique les trois rendez-vous pris avec Maître FABRE Sébastien concernant le bail de l'Auberge, la vente du terrain à l'entreprise « Mécanique de Précision Falaise », et le compromis de vente du logement 3 rue de la Mare aux Gays.

- Madame le Maire évoque le problème d'un défaut du sol à la Salle Polyvalente qui peut provoquer des chutes. Monsieur COURTADON est chargé avec les employés de remédier à ce problème. Monsieur Bernard MANILLERE, prend la parole pour demander à Monsieur COURTADON quand est prévu l'intervention de l'entreprise qui doit remplacer les vitres cassées dans la salle. L'entreprise doit intervenir dans les quinze jours.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.**